



SYNDICAT C.G.T. SPP RHONE



SUD SDIS 69



SNSPP-CFTC 69



C.G.T. Pats

Syndicats CGT SPP, SUD SPP et PATS, CFTC SNSPP, CGT PATS

à Mr le Président du conseil d'administration
du SDIS du Rhône
17, rue rabelais
69421 LYON cedex 03

Lyon, le 19 mai 2008.

Monsieur le Président,

Les organisations syndicales signataires, représentant la totalité des agents du SDIS catégorie C et B, ont été reçues une nouvelle fois par le DDSIS ce 16 mai, suite à notre entrevue du mois de février dernier afin d'évoquer les conditions d'organisation et de rémunération des heures supplémentaires.

Nous avons quitté ces réunions sur un constat d'échec, le directeur demeurant autiste à toutes nos argumentations.

Immédiatement nous avons pris contact avec votre secrétariat pour vous alerter sur ce conflit naissant. A ce jour vous ne nous avez pas rappelé.

Nos propositions relatives aux heures supplémentaires n'ont pas reçu d'écho favorable auprès de la direction, le Directeur n'ayant pas la volonté d'appliquer les textes nationaux.

Or le droit positif communautaire ou national s'impose au SDIS comme à toutes les autres administrations de ce pays. Le SDIS du Rhône ne peut plus continuer à être l'exception monarchique des collectivités locales.

Ainsi nous sollicitons une rencontre commune syndicats signataires - président du CA **avant le 27 mai 2008**, afin de trouver un dénouement favorable aux intérêts des agents et conforme aux décrets en vigueur.

Ci-joint, le courrier adressé au Directeur Départemental du SDIS du Rhône, le colonel Delaigue, en date du 13 mai 2008.

Dans l'attente de la confirmation d'une date pour nous rencontrer, , nous vous prions d'agréer, monsieur le Président, l'expression de nos sentiments respectueux.

CGT SPP

SUD SPP-PATS

SNSPP-CFTC

CGT PATS